

DOCUMENT À CONSERVER
IMPÉRATIVEMENT

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

DICRIM - Édition Septembre 2023

Connaître les risques pour mieux se protéger



SOMMAIRE

Introduction	p.3
--------------------	-----

Qu'est ce qu'un risque majeur ?	p.4
---------------------------------------	-----

LES RISQUES NATURELS À VILLEFONTAINE

 Inondation de plaine	p.5
--	-----

 Crue de fleuves et rivières	p.6
---	-----

 Séisme	p.7
--	-----

 Glissements de terrain et risques miniers	p.8
---	-----

 Gonflement et retrait d'argile	p.9
--	-----

 Carte globale des risques	p.10
---	------

 Phénomènes météorologiques	p.12
--	------

 Radon	p.13
---	------

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES À VILLEFONTAINE

 Accident industriel	p.14
---	------

 Transport de matières dangereuses	p.15
--	------

 Accident nucléaire	p.16
--	------

 Les moyens d'alerte et d'information	p.17
--	------

Fréquences radios	p.18
-------------------------	------

Informations générales	p.19
------------------------------	------

Numéros utiles	p.20
----------------------	------

INTRODUCTION

La prévention, notre priorité

Nos territoires sont exposés à des risques naturels et technologiques. La page centrale synthétise les principaux risques pour notre ville (pages 10-11).

La publication et la diffusion du présent DICRIM (Document d'Information Communal des Risques Majeurs) actualisé a pour vocation d'informer les Villards des risques présents sur la commune et d'indiquer les comportements à adopter lors de la survenance d'un risque majeur.

Ce DICRIM est à conserver et les informations qu'il contient ont pour vocation de vous informer le mieux possible sur les conduites à tenir.

Tous acteurs de notre sécurité, il est indispensable de lire attentivement et de conserver précieusement ce document.

La sécurité est l'affaire de tous !

Service Prévention des Risques de Villefontaine.

Service communication
mairie de Villefontaine.

Édition septembre 2023



QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Définition :

Un risque majeur se définit comme la survenue soudaine, parfois imprévisible, d'une agression d'origine naturelle ou technologique dont les conséquences peuvent entraîner de graves dommages sur l'homme, les biens et l'environnement.

Bon à savoir

L'article L125-2 du code de l'environnement précise que «Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles».



L'IAL (Information des Acquéreurs et des Locataires) est un dispositif facilitant l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur certains risques.

<https://www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Amenagement-du-territoire-construction-logement-et-associations-de-proprietaires/IAL-Informations-Acquereur-Locataire/38553-Villefontaine>



INONDATION DE PLAINE



Définition :

L'inondation est une submersion temporaire rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau ou à l'accumulation des eaux de ruissellement, principalement provoquée par des pluies importantes.

Se préparer :

- Connaître les dispositifs de surveillance et d'alerte ;
- Prévoir les gestes essentiels :
 - » Mettre au sec les meubles, objets, matières et produits, documents importants ;
 - » Obturer les entrées d'eau : portes, soupiraux, événements ;
 - » Identifier les points de coupure de gaz, d'électricité ;
 - » Amarrer les cuves, etc.

Localisation

- Tous quartiers.

Consignes



**Couper l'électricité
et le gaz**



**Fermer toutes les ouvertures,
arrêter la ventilation et boucher les
entrées d'air**



**Aller sur les points hauts
préalablement repérés
(étages des maisons,
collines...)**



Écouter la radio



Ne pas téléphoner



**Ne pas aller chercher
vos enfants à l'école**



**Éviter les déplacements
en véhicules**



CRUE DE FLEUVES ET RIVIÈRES



Localisation

- La Bourbre (Nord de l'A43)
- Vallon de Bionne (Sud-Ouest des Fougères) jusqu'à l'étang de St-Bonnet via St-Bonnet de Roche
- Ruisseau de Lichat (Nord-Ouest des Fougères) entre l'étang neuf et l'étang de St-Bonnet
- Ruisseau de Vaugelas, entre l'étang de Vaugelas et l'étang de St-Bonnet
- Ailliat, entre l'étang de St-Bonnet et la Bourbre, via le hameau du Pont, l'avenue Steve BIKO ;
- Séparation en 2 cours d'eau ; l'un en direction de la Verpillière par l'avenue du Lémand ; l'autre en poursuivant l'avenue Steve BIKO, en souterrain, puis en longeant

Se préparer :

- Repérer les stationnements hors zone inondable ;
- Ne pas téléphoner ;
- Éviter les rives du fleuve ou de la rivière ;
- Faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires ;
- Prévoir les équipements minimum : radio à piles, médicaments urgents, vêtements, couvertures, ...
- Prévoir les moyens d'évacuation

Les gestes qui sauvent :

- Écouter la radio (fréquence page 18) ;
- Couper l'électricité et le gaz ;
- Aller sur les points hauts préalablement repérés (étages des maisons, collines, ...)

Après l'événement :

- Aérer et désinfecter à l'eau de javel ;
- Chauffer dès que possible ;
- Ne rétablir l'électricité que sur installation sèche ;
- Aider votre entourage.

Consignes



**Couper l'électricité
et le gaz**



**Aller sur les points hauts
préalablement repérés
(étages des maisons,
collines...)**



Écouter la radio



**Éviter les déplacements
en véhicules**



**Ne pas aller chercher
vos enfants à l'école**



Ne pas téléphoner



SÉISME



Définition :

Un séisme correspond à une fracturation le long d'une faille généralement préexistante.

Cette rupture s'accompagne d'une libération soudaine d'une grande quantité d'énergie et se traduit en surface par des vibrations plus ou moins importantes du sol.

Les gestes qui sauvent :

- Prioritairement sortir des bâtiments et s'éloigner des façades. Se mettre à l'abri en se protégeant sous des meubles solides, éloignez vous des fenêtres ;
- S'arrêter et ne pas descendre du véhicule avant la fin des secousses ;
- Ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, cheminées...).

Après la première secousse :

- Écouter la radio (fréquences page 18) ;
- Couper l'électricité et le gaz (dans la mesure du possible) ;
- Quitter son habitation et s'éloigner des bâtiments ;
- Ne pas téléphoner ;
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

Localisation

• L'intégralité du territoire de l'Isère est classée en zone sismique.

• Comme toutes les communes de la CAPI, la commune de Villefontaine est classée dans une zone de sismicité de niveau 3 (Modérée) sur une échelle de 5.

Consignes



Quitter son habitation
et s'éloigner des
bâtiments



Couper l'électricité
et le gaz



Se mettre à l'abri,
se protéger sous des
meubles.
S'éloigner des fenêtres.



Écouter la radio



S'arrêter et ne pas
descendre du véhicule
avant la fin des
secousses



Ne pas rester sous des
fils électriques ou sous
ce qui peut s'effondrer
(ponts, cheminées...)



Ne pas entrer dans un
bâtiment endommagé



Ne pas téléphoner



GLISSEMENTS DE TERRAIN ET RISQUES MINIERS



Localisation

• Les risques de glissement de terrain sont localisés aux balmes du Vallon de Bionne, au Sud-Ouest du quartier des Fougères. Les habitations concernées sont celles situées en bordure de la Balme, adressées, Allée Paul Emile VICTOR, Allée Marco POLO et Allée du Commandant CHARCOT.

• Les risques miniers sont localisés au-dessus des anciennes mines de fer de La Verpillière, principalement rue du Bret.

Les signes avant-coureurs :

- Craquements inhabituels et inquiétants ;
- Apparitions de fissures dans le sol ;
- L'apparition d'un fontis (affaissement du sol provoqué par un éboulement souterrain) ;
- Désordres dans les constructions : mur présentant un « ventre » ; fissures de façade, de cloisons, de plafonds ; difficultés à ouvrir ou fermer les fenêtres.

Les gestes qui sauvent :

- Écouter la radio (fréquences page 18) ;
- S'éloigner des zones dangereuses (berges, arbres, fils électriques,...) ;
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé ;
- Ne pas revenir sur ses pas.

Après l'événement :

Ne pas revenir vers le lieu du glissement de terrain, dans les heures et les jours suivants.
Des éboulements pourraient se produire à nouveau.

Consignes



Signaler ces signes
à la mairie



S'éloigner de la zone
dangereuse



Écouter la radio



Ne pas entrer dans un
bâtiment endommagé



Ne pas revenir
sur ses pas



GONFLEMENT ET RETRAIT D'ARGILE



Définition :

Le gonflement et retrait d'argile ne constituent pas un risque à effet immédiat. Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (période sèche).

Les conséquences sur les constructions :

- Fissurations des structures passant, le plus souvent, par les points de faiblesse que constituent les ouvertures ;
- Décollements entre éléments jointifs (garage, perrons, terrasse,...)
- Distorsion des dallages et des cloisons ;
- Ruptures de canalisations enterrées.

Localisation

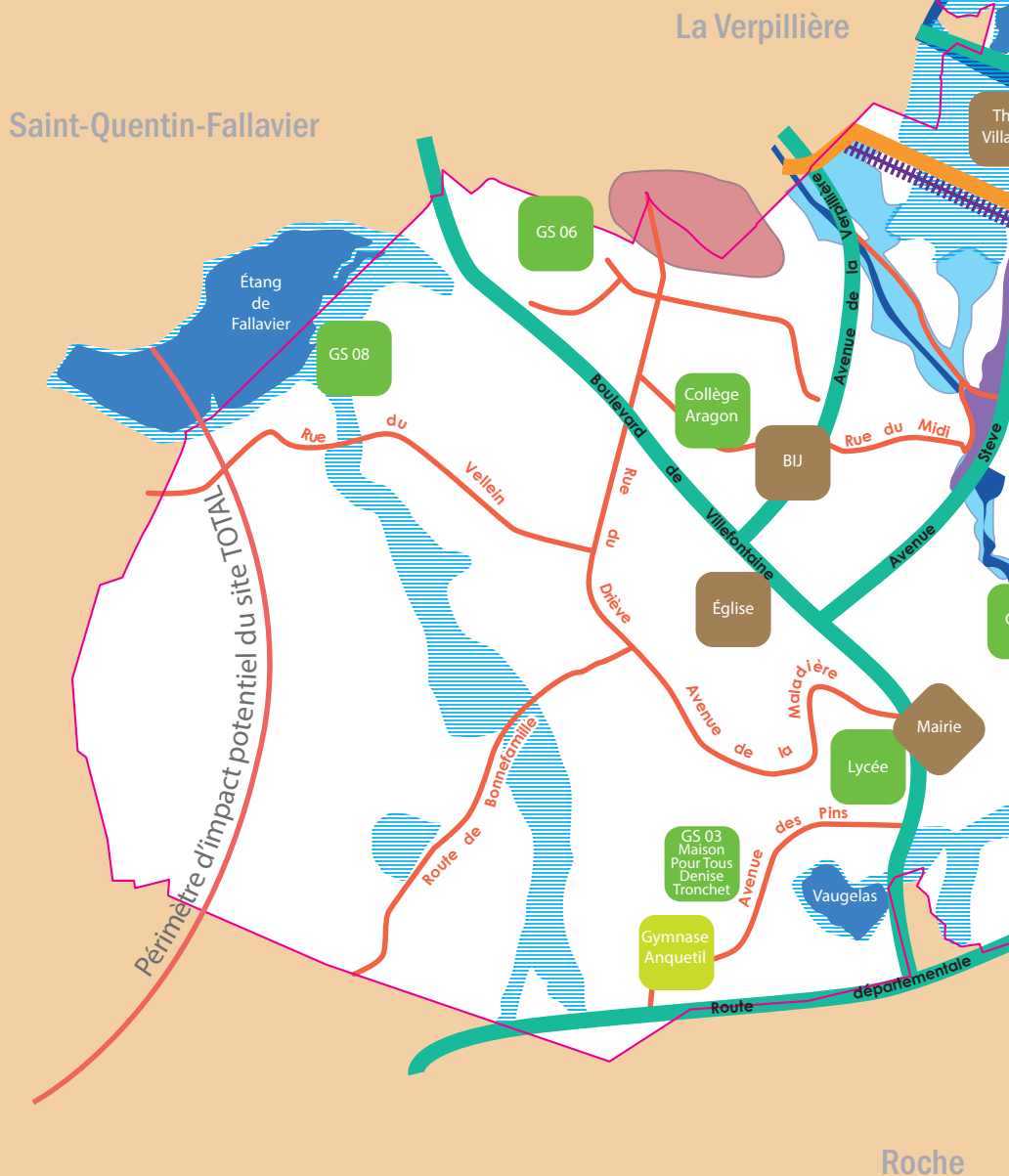
• La quasi-totalité du territoire communal est en aléa faible vis-à-vis du risque de gonflement et retrait d'argile.

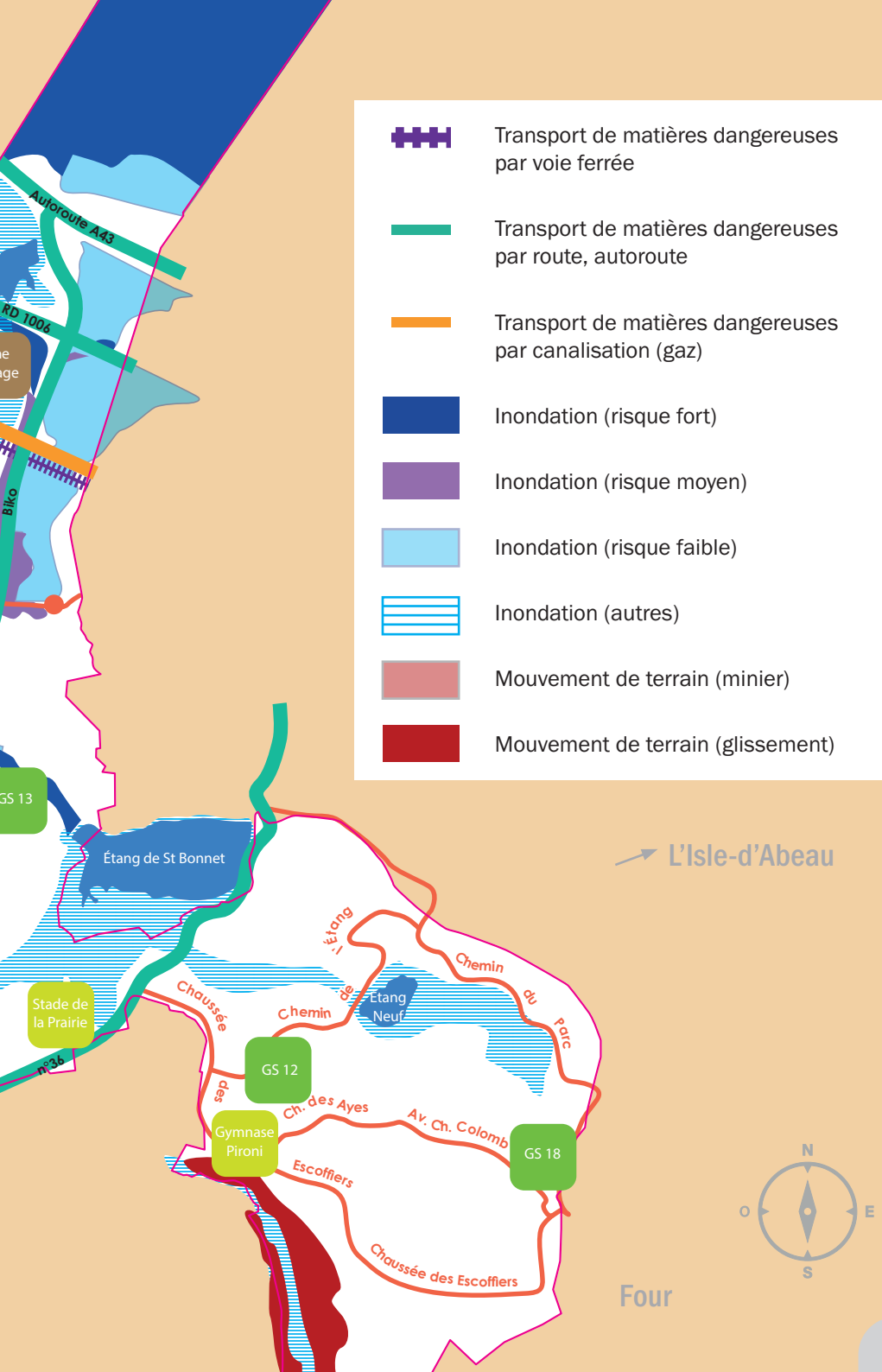
En savoir plus



CONSULTER
www.argiles.fr

CARTE GLOBALE DES RISQUES SUR LA COMMUNE DE VILLEFONTAINE







PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES



Les différents phénomènes :

- Vents violents ;
- Neige et verglas ;
- Pluie ;
- Inondation ;
- Orages ;
- Grands froids ;
- Canicule.

Se tenir informé :

- Les phénomènes météorologiques sont annoncés par les médias (radio, télévision, ...) ;
- La mairie informe la population Villarde dès le niveau orange d'alerte météo via :
 - » Les panneaux d'information lumineux ;
 - » Le site internet de la mairie.

Consignes

TOUTES LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ SUR :

www.vigilance.meteofrance.com/guide/consequence_conseil.html

Rn

RADON



Définition :

Le radon (Rn) est **un gaz radioactif naturel** présent partout à la surface de la terre. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présent naturellement dans le sol et les roches. Il possède les propriétés des gaz nobles : **invisible, inodore et chimiquement inerte**.

La commune de VILLEFONTAINE est classée dans une zone de **potentiel** Radon de Catégorie 2.

Les recommandations générales des bonnes pratiques sont :

- Vérifier et entretenir les systèmes de ventilation installés et ne pas obturer les entrées et sorties d'air ;
- Dans le cadre de travaux de rénovation énergétique, veiller au maintien d'une bonne qualité de l'air intérieur ;

Deux types d'actions préventives, simples et peu coûteuses, permettent de réduire la concentration de radon dans une maison :

- L'aération et la ventilation quotidiennes de son logement, vérifier et entretenir les systèmes de ventilation installés et ne pas obturer les entrées et sorties d'air ;
- Le colmatage de toutes les voies de pénétration du radon : passages des canalisations, fissures dans les dalles et les murs, notamment du sous-sol.

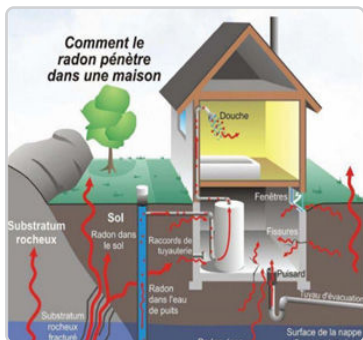
Localisation

- L'intégralité du territoire de Villefontaine.

Consignes



Ouvrir les fenêtres





ACCIDENT INDUSTRIEL



Localisation

• Le principal risque industriel est dû au stockage de pétrole brut du site « TOTAL » sur la commune de St-Quentin-Fallavier.

Les risques :

Le principal risque industriel est dû au stockage de pétrole brut du site « TOTAL » sur la commune de St-Quentin-Fallavier.

Incendie, explosion, gaz toxique, pollution sont des phénomènes qui pourraient se produire. Le Plan Particulier d'Intervention (PPI) du site fixe un périmètre de 1 600 mètres autour des cuves, constituant l'enveloppe des risques.

Informations :

En cas d'accident la population sera avertie par le Système d'Alerte et d'Information aux Populations (SAIP) sirène du 1^{er} mercredi de chaque mois.

Les gestes qui sauvent :

- Écouter la radio (fréquences p.18) ;
- Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche ;
- Fermer toutes les ouvertures, arrêter la ventilation et boucher les entrées d'air ;
- Ne pas téléphoner ; pour rassurer vos proches préférez les SMS.
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école. L'Éducation Nationale applique les consignes de mise en sécurité de vos enfants.

Consignes



Écouter la radio



Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche



Fermer toutes les ouvertures, arrêter la ventilation et boucher les entrées d'air



Couper l'électricité et le gaz



Ne pas téléphoner sauf urgence absolue ;
Libérer les lignes pour les secours



Ne pas aller chercher vos enfants à l'école



Ne pas fumer



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



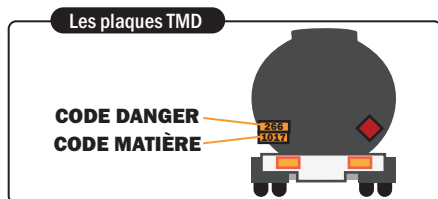
Introduction :

Le Risque TMD est consécutif à un accident impliquant un Transport de Marchandises Dangereuses par voie routière, Ferroviaire, ou Canalisations (Gazoduc, Oléoduc, Pipeline, etc...).

Il peut avoir des conséquences graves pour la population, les biens et ou l'environnement liées aux phénomènes induits : Incendie, explosion, dégagement de nuage toxique, Radioactif, voire la combinaison de ces phénomènes.

Si vous êtes témoin d'un accident :

- Alerter les secours en précisant le «code danger» et le «code matière» indiqués sur le véhicule de transport par les plaques Transport de Matières Dangereuses (TMD);
- S'éloigner de la zone de danger ;
- Se réfugier dans le bâtiment le plus proche.



Localisation

Villefontaine est concernée par trois modes de transport de matières dangereuses :

- **Routier** : Autoroute A43, RD 1006, RD 936 et axes routiers de la commune
- **Voie ferrée** : Elle traverse le territoire communal en coupant l'avenue Steve BIKO, entre le Village de Marques et le centre technique de la CAPI
- **Canalisation de transport de gaz** : elle longe la voie ferrée sur son côté Nord

Consignes



Écouter la radio



Couper l'électricité et le gaz



Fermer toutes les ouvertures, arrêter la ventilation et boucher les entrées d'air



Ne pas aller chercher vos enfants à l'école



Alerter les secours en précisant : le code danger et le code matière



Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche



S'éloigner de la zone dangereuse



Ne pas fumer

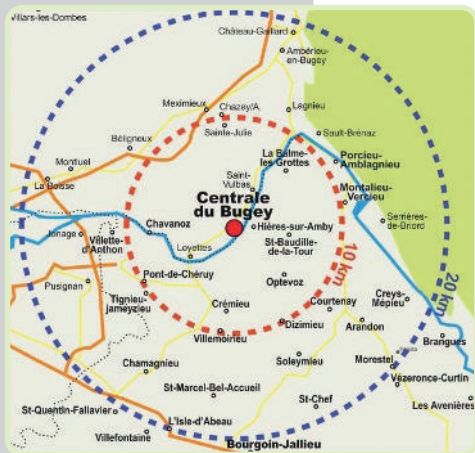
Eloignez-vous de la zone dangereuse, pour vous mettre en sécurité !



ACCIDENT NUCLÉAIRE



Localisation



Accident nucléaire :

Un **accident nucléaire** est un événement pouvant conduire à un rejet d'éléments toxiques (notamment radioactifs) anormal dans l'environnement.

L'organisation des secours :

Depuis juin 2019, la commune de Villefontaine fait partie du périmètre élargi (20 km) du Plan Particulier d'Intervention (PPI) de la **Centrale Nucléaire du Bugey** dans l'Ain (01).

Il décrit l'organisation à mettre en place en vue de la protection de la population, des biens et de l'environnement.

Les gestes qui sauvent :

- Écouter la radio (fréquences p.18) ;
- Ne pas téléphoner ;
- Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche ;
- Fermer toutes les ouvertures, arrêter la ventilation et boucher les entrées d'air ;
- Sur ordre du préfet prendre les comprimés d'iode ;
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école.

Consignes



Écouter la radio



Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche



Fermer toutes les ouvertures, arrêter la ventilation et boucher les entrées d'air



Couper l'électricité et le gaz



Prendre les comprimés d'iode uniquement sur ordre du préfet



Ne pas aller chercher vos enfants à l'école



Ne pas téléphoner



Ne pas fumer

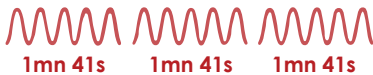
LES MOYENS D'ALERTE ET D'INFORMATION



Sirène d'alerte

Chaque 1^{er} mercredi du mois, un test est effectué à 12h.

Signal du début d'alerte



Signal de fin d'alerte



Police municipale

Des messages et des consignes seront diffusés par les véhicules de la police municipale



Panneaux lumineux

4 sont répartis à travers la ville :

- Place de l'Échiquier ;
- Place de l'Europe ;
- Croisement avenue de la Verpillière et rue du Midi ;
- Croisement boulevard de Villefontaine et avenue du Driève.



Internet

L'actualité en temps réel via le site Internet officiel de la ville :

www.villefontaine.fr

et la page facebook :

VilledeVillefontaine

LES FRÉQUENCES RADIOS



- **FRANCE INTER :**

89.1 MHz, (93.5 MHz, 99.8 MHz, 101.1 MHz)

- **FRANCE INFO :**

105.4 MHz, (103.4 MHz)

- **FRANCE BLEU :**

99.1 MHz, (103.9 MHz)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- **Mairie de Villefontaine**

Tel : 04 74 96 00 00

Courriel : contact.habitants@mairie-villefontaine.fr

Site : www.mairie-villefontaine.fr

- **Préfecture de l'Isère**

Tél : 04 76 60 34 00

Site : www.isere.gouv.fr

- **Météo France**

Site : www.meteofrance.com

- **Vigicrues**

Site : www.vigicrues.gouv.fr

- **Risques Majeurs**

Site : www.georisques.gouv.fr

- **IRMA**

Institut des Risques Majeurs de Grenoble,
dédié à l'information sur les risques naturels et
technologiques en Isère et Région Rhône-Alpes.

Site : www.irma-grenoble.com

NUMÉROS UTILES :

- **Samu : 15**
- **Pompiers : 18**
- **Gendarmerie : 17**
- **Police Municipale : 04 74 96 66 15**
- **Numéro d'urgence européen : 112**
- **Numéro d'urgence SMS pour personnes sourdes ou malentendantes : 114**
- **Canicule Info Service : 0800 06 66 66**
- **Mairie de Villefontaine : 04 74 96 00 00**

LE PACK « SÉCURITÉ » À PRÉPARER CHEZ SOI

Radio à piles, lampe torche, matériel de confinement (ruban adhésif, serpillières ou tissus pour colmater le bas des portes...), nourriture / eau, couvertures, vêtements, papiers personnels, médicaments et notamment traitement quotidien.

